

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

23 mars 2021

Date d'affichage :

5 avril 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 29 mars le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 23 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, M. PAILLONCY, Mme PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Anne VEYLAND

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2021**

QUESTION N° 21

OBJET : Convention de partenariat avec la Fédération Française de Tir à l'Arc, Riom Limagne et Volcans et les Archers Riomois

RAPPORTEUR : Daniel GRENET

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 17 mars 2021.

Le club des Archers Riomois, de par son investissement et ses actions est l'une des associations de Riom qui participe le plus au dynamisme et à la valorisation de l'image de la Commune de Riom.

En effet, elle fait partie des plus grands clubs Français selon les chiffres de la Fédération Française de Tir à l'Arc. Labellisé Or par la Fédération, le club a reçu en 2012 un nouveau label, l'ETAF (Ecole du Tir à l'Arc Français). Ce label signifie que le club s'inscrit dans une démarche d'apprentissage et de progression des jeunes tireurs pour briller au niveau national et international dans les années à venir.

Par ailleurs, depuis 1995, les Archers Riomois organisent une compétition nationale ou internationale chaque été, sans compter les nombreuses compétitions régionales (en salle et en extérieur).

A 3 ans des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 à Paris, il apparaît important pour la Commune, labellisée « Terre de jeux 2024 », d'assurer un accompagnement particulier du Club des Archers Riomois et de pérenniser la tenue de ses compétitions de très haut niveau qui vont sans nul doute prendre de plus en plus d'ampleur sur le plan médiatique.

Il est ainsi proposé de signer, au côté de Riom Limagne et Volcans, une convention de partenariat d'une durée de 3 ans avec la Fédération Française de Tir à l'Arc dans laquelle nous nous engageons à accompagner le club des Archers Riomois sur le plan logistique, de la communication et financier avec une dotation de 3 500 € par année. Celle-ci a été validée au Budget Primitif 2021.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver la convention de partenariat avec la Fédération Française de Tir à l'Arc, Riom Limagne et Volcans et les Archers Riomois,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à la signer.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 29 mars 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL